

14.02.2003 - 15:03 Uhr

Grand succès pour la manifestation d'information de Pro Infirmis Suisse: "Testament et legs: ce qu'il faut savoir"

Zurich (ots) -

La manifestation sur le sujet "Testament et legs", organisée par Pro Infirmis Suisse et qui a eu lieu le 14 février à Lausanne, a rencontré un vif succès : plus de 150 personnes ont participé à cette journée d'information afin d'en savoir plus sur la pratique et les conditions-cadres juridiques relatives au règlement d'une succession. Maître Christian Terrier, notaire à Pully, a précisé dans son introduction qu'il était judicieux de régler sa succession de son vivant et d'en discuter dans la mesure du possible avec les héritiers potentiels : cela permet d'éviter non seulement d'éventuels différends, mais également de graves conflits juridiques entre les héritiers. Si le testament fait défaut et s'il n'existe pas d'héritiers, la totalité de la fortune entre en possession de l'État.

Maître Christian Terrier a précisé en outre que la rédaction d'un testament n'était pas chose difficile. En effet, il suffit d'observer certaines règles et prescriptions de forme. En principe, toute personne a le droit de décider de ce qui adviendra de sa fortune après son décès. Lors de la rédaction d'un testament, le plus important est de respecter absolument les réserves héréditaires légales. On peut également y faire part de sa volonté de faire un geste, d'apporter son soutien à autrui au-delà de son décès. Ainsi, il est possible de faire un legs à une organisation d'utilité publique ou de l'instituer héritière. Dans ce cas, il n'y a pas prélevement d'impôt sur la succession. Les legs sont un témoignage d'estime vis-à-vis d'une organisation qui accomplit un travail social très utile et précieux.

Le guide de Pro Infirmis " Ai-je pensé à tout le monde ? " explique comment exprimer ses dernières volontés par le biais d'un testament.

Guide sur les testaments et les legs Pour obtenir cette brochure gratuite, veuillez vous adresser à: Pro Infirmis Suisse, case postale, 8099 Zurich. N'oubliez pas d'indiquer le nom de l'expéditeur !

ots Originaltext: Pro Infirmis Suisse
Internet: www.newsaktuell.ch

Contact:

Pro Infirmis Suisse
Communication
Case Postale
8032 Zurich
Tél. +41/1/388'26'12
Fax +41/1/388'26'00
E-Mail: ellen.thiele@proinfirmis.ch
Internet: <http://www.proinfirmis.ch>
[012]

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000701/100460172> abgerufen werden.